



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
62^{ème} session (20 mars – 31 mars 2023)

Point 3 – Débat général

Déclaration de la délégation française

= *Seul le prononcé fait foi* =

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de saluer votre engagement, pour mener les travaux de ce sous-comité, ainsi que l'investissement du bureau des affaires spatiales pour l'organisation de cette session.

Madame la Présidente,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne et de ses Etats membres, prononcée au titre du point 3 de l'ordre du jour, et souhaite ajouter les éléments qui suivent à titre national.

Je tiens, tout d'abord, à réitérer avec la plus grande fermeté notre condamnation de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Au-delà des graves violations de la Charte des Nations Unies, cette agression a eu des conséquences profondément déstabilisatrices pour les activités spatiales de nombreux Etats et fragilisent le travail de ce sous-comité.

Je tiens ensuite à rappeler l'attachement de la France aux travaux du Comité et de ces sous-comités qui doivent rester au cœur des discussions et échanges internationaux concernant les défis que soulèvent sur le plan juridique les nouvelles activités spatiales.

Je souhaite, cette année encore, insister sur la nécessité que l'espace extra-atmosphérique soit exploité et utilisé librement et de manière pacifique, pour le bien et dans l'intérêt de tous les peuples comme prévu par les grands traités des Nations Unies encadrant les activités spatiales.

La France souhaite notamment réaffirmer l'importance qu'elle accorde à l'universalisation et à l'amélioration de la mise en œuvre des règles ainsi fixées, dans le respect des trois grands principes suivants :

La liberté d'accès à l'espace pour les utilisations pacifiques,

La préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite,

La prise en compte des intérêts de défense et de sécurité des Etats dans l'espace.

Madame la Présidente

La France tient à rappeler qu'elle s'est dotée depuis 2008 d'une loi relative aux opérations spatiales. Cette loi organise un régime d'autorisation et de surveillance continue des activités spatiales développées par des opérateurs français ou depuis le territoire national en conformité avec les règles internationales. Le nombre croissant et l'importance de ces activités rappellent la pertinence de cette loi, en particulier pour permettre la bonne mise en œuvre des obligations internationales telles que prévues dans les principaux traités.

La France continue dans ce contexte à soutenir les initiatives des États cherchant à élaborer et à mettre en œuvre des législations et réglementations spatiales en cohérence avec la résolution n°68/74 adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 11 décembre 2013. Elle participe et entend continuer à participer au renforcement des capacités des États qui le souhaiteront dans le cadre du programme *Space law for new space actors* du Bureau des affaires spatiales.

De plus, au regard de l'évolution rapide des activités spatiales, la France a décidé de procéder à une révision de sa législation relative aux opérations spatiales. Cette mise à jour permettra notamment l'ajout de dispositions pour appréhender les nouvelles activités et les nouveaux systèmes spatiaux en cours de développement, tels que les larges constellations, les petits satellites ou encore les services en orbite. *Cette année, des dispositions relatives aux opérations spatiales relevant des missions intéressant la défense nationale ont ainsi pu être intégrées dans notre corpus législatif.* La France continuera à tenir informé ce sous-comité de l'évolution de sa législation et de sa réglementation.

Madame la présidente,

La France, a rejoint les signataires de la déclaration dite des « Accords Artemis » en juin 2022, qui réaffirme l'importance du cadre universel établi par le Traité sur l'espace de 1967, ainsi que l'attachement à l'élaboration, dans un cadre multilatéral, et en premier lieu au sein de ce comité, de principes devant servir de cadre à l'exploration lointaine.

Le secteur spatial connaît actuellement une évolution rapide et le développement de nouvelles activités, en particulier l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales, soulèvent des enjeux juridiques inédits. Nous considérons qu'il est nécessaire de proposer des principes couvrant ce nouveau type d'activités, qui soient conformes au droit international et dont ce Comité doit se saisir. Nous avons à ce titre soumis une contribution qui définit notre approche pour la poursuite des

travaux du groupe de travail dédié, dont nous réitérons notre engagement pour en assurer le succès.

Madame la présidente,

La France continuera également d'apporter sa contribution au groupe de travail « Agenda Espace 2030 », dont les travaux, qui se poursuivront au cours de cette session du sous-comité juridique, doivent s'achever cette année.

Ma délégation tient à rappeler sa volonté de faire des activités spatiales un vecteur important des initiatives développées en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en particulier dans le cadre de l'Observatoire spatial sur le climat (OSC/SCO).

Enfin, je profite de cette prise de parole pour rappeler que nous célébrons aujourd'hui la journée internationale de la Francophonie. Je souhaite à cette occasion. A cette occasion, soulignant l'engagement constant de la France pour la promotion du multilinguisme, je souhaite convier tous les amis de la langue française et du multilinguisme à un concert de l'artiste congolais Prince Zeka, organisé avec l'Association le Cercle, l'Organisation internationale de la Francophonie, avec la contribution des Missions permanentes du Costa Rica, du Grand-Duché de Luxembourg, du Liban et du Niger, que je remercie.

J'espère vous y voir nombreux.

Je vous remercie de votre attention./.